

Quel organisme collecteur des fonds de la Formation Professionnelle Continue ?

Aux salariés de droit privé

Dans l'enseignement privé sous contrat,

qui se ressemble ne s'assemble pas !

Aujourd'hui, l'**OPCA-EFP collecte** les fonds de la formation professionnelle continue des salariés de droit privé : de 0,55% à 1,40% de la masse salariale. **Son fonctionnement est paritaire** (gestion par les syndicats d'employeurs et les syndicats de salariés).

A compter du 1^{er} janvier 2012, son fonctionnement autonome **prendra fin en raison du regroupement** des OPCA demandé par le législateur.

Donc, l'OPCA-EFP doit **rejoindre** un autre organisme collecteur.

Les partenaires sociaux se sont orientés vers UNIFORMATION et OPCALIA qui, tous deux, absorberaient la structure OPCA-EFP, sans l'éclater, laissant les partenaires sociaux administrateurs actuels continuer de gérer.

Cependant, **nos avis divergent** :

- la **FNOGEC, l'UNEAP**, tous les **syndicats de Chefs d'établissement** ainsi que le **SPELC** (syndicat de salariés) veulent rejoindre **OPCALIA**, collecteur des entreprises du **MEDEF**,
- **tous les autres syndicats de salariés présents** aux négociations : **CFTC, CFDT, CGT, FO**, veulent **rejoindre UNIFORMATION**, organisme collecteur des branches et structures professionnelles de l'Economie Sociale **USGERES** (associations, coopératives, mutuelles).

Les syndicats **CGT, CFDT, CFTC, FO** fondent leur choix sur :

- 1) Les **valeurs** promues par les entreprises adhérentes d'UNIFORMATION : solidarité, démocratie, égalité et intérêt général.
- 2) La **ressemblance des statuts** juridiques : **associations** Loi 1901
- 3) un tissu analogue de très petites entreprises

- 4) L'exonération de la TVA d'UNIFORMATION comme à l'OPCA EFP

L'un des risques financiers du choix d'OPCALIA est l'assujettissement à la TVA. Cela signifierait une **perte de 19,6%** sur les fonds versés par les établissements.

Face à ce risque, les représentants des employeurs s'engageraient à trouver des solutions... **Les établissements devraient-ils augmenter leur contribution de 19,6% ?**

Alors **qu'en choisissant UNIFORMATION, OPCA non assujetti à la TVA, on ne prend pas de risque et on n'alourdit pas la contribution !**

Malgré tous les arguments objectifs avancés, la **délégation des employeurs a bloqué son choix pour OPCALIA.**

C'est à prendre ou à laisser... Il ne semble plus y avoir de négociation possible.

Signatures attendues le 8 avril 2011 ?

Les salariés des établissements sont-ils d'accord avec le choix du collège employeur ?

Parlez-en avec votre chef d'Etablissement pour savoir s'il est prêt à payer 20% de plus au titre de la formation ?

Le 28 mars 2011